

Pourquoi est-il si difficile d'exiger la responsabilité sociale des entreprises ?

La complexité de la gouvernance minière

Aviva Silburt

Traduction par Anna Hoddé

Pourquoi est-il si difficile d'exiger la responsabilisation des entreprises minières canadiennes quant à leurs effets sociaux et environnementaux nocifs, dont les atteintes aux droits humains ? Une cause importante est la nature globalisée des activités et de la gouvernance des projets miniers. Bien que l'exploitation minière soit menée dans un lieu géographique précis, un ensemble mondial de sous-traitants est impliqué dans divers aspects des activités minières. Les mines elles-mêmes font souvent partie de conglomerats miniers mondiaux. Un enchevêtrement mondial de lois, politiques et autres normes s'appliquent également aux activités minières. Il en résulte un système complexe de gouvernance mondiale pour l'industrie minière, dans lequel les mines ont un grand pouvoir discrétionnaire dans la détermination des normes à suivre. En outre, ce sont ces entreprises elles-mêmes qui fournissent la majorité de l'information utilisée pour évaluer le respect de la réglementation. Il est non seulement difficile pour les parties concernées de savoir quelles normes une entreprise minière suit (ou devrait suivre) sur un territoire donné, mais aussi d'en faire vérifier le degré de conformité par des organismes indépendants de l'entreprise minière.

De plus, les normes auxquelles les entreprises minières doivent se conformer incluent des lois internationales diverses, des normes industrielles et d'organisations internationales, ainsi que des initiatives volontaires. La responsabilité de superviser les activités des entreprises minières et de s'assurer qu'elles respectent les différentes normes est ainsi dispersée dans un ensemble mondial d'organisations. Pour les parties concernées, ce facteur rend encore plus difficile de savoir qui peut exiger une action adéquate en cas de non-respect ou autres abus. En se basant sur les conclusions d'une étude de cas comparative des mines Marlin et Cerro Blanco, situées au Guatemala et de propriété canadienne, cet article décrit les dimensions de la complexité de la gouvernance et les implications pour la responsabilisation des entreprises¹.

La globalisation de l'industrie minière a accru la complexité des projets miniers et de la gouvernance

Depuis la décennie 1950, l'industrie minière s'est étendue à plusieurs pays, à mesure que les entreprises ont exploré de nouvelles ressources devenues commercialement viables grâce à la dynamique du marché, l'augmentation de la demande et les nouvelles technologies. La pression pour adopter des politiques néolibérales dans les décennies 1980 et 1990 a favorisé cette expansion, tandis que les pays essaient d'attirer les investissements étrangers

par divers moyens. Ces moyens incluent la flexibilité du travail (réduction des garanties et des droits du travail), l'octroi rapide de permis environnementaux et le non-respect des normes. L'expansion mondiale de l'industrie minière accroît la complexité des projets miniers et leur gouvernance de deux manières importantes.

Premièrement, elle occasionne la désagrégation tant des projets miniers individuels que des entreprises minières dans leur ensemble en réseaux complexes de sous-traitants, entreprises mères et filiales, et autres relations entrepreneuriales. L'information disponible publiquement sur les mines Marlin et Cerro Blanco révèle que chacune compte plus de 150 sous-traitants pour soutenir les divers aspects de leurs activités, à différents moments de leur cycle de vie.

Deuxièmement, la flexibilisation continue des normes liées à l'extraction minière dans les pays qui tentent d'attirer les investissements miniers étrangers mobiles à l'échelle mondiale a provoqué une prise de conscience accrue de l'importance de ces normes. Depuis, diverses règles et normes complémentaires ont vu le jour afin de compenser leur insuffisance sur le plan national, comme le montrent les exemples de la figure 1. Cette situation, combinée au fait que de nombreuses normes étrangères peuvent aussi s'appliquer de manière extraterritoriale aux entreprises minières ou aux sous-traitants qui participent aux